



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	Cartouche d'impression magenta HP Color LaserJet CF533A
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e)(s).
Date de publication	le 05-10-17
Numéro de version	01

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Ce produit est une préparation de toner magenta utilisée dans les imprimantes série HP Color LaserJet Pro M154/HP Color LaserJet Pro MFP M180/HP Color LaserJet Pro MFP M181.
Utilisations déconseillées	Aucun connu.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

	HP France SAS 1, Avenue du Canada Les Ulis, 91947 France
Téléphone	0 820 211 211

### HP Inc. health effects line

(Appel gratuit depuis les États-Unis)	1-800-457-4209
(Ligne directe)	1-760-710-0048

### HP Inc. Customer Care Line

(Appel gratuit depuis les États-Unis)	1-800-474-6836
(Ligne directe)	1-208-323-2551
Courrier électronique :	hpcustomer.inquiries@hp.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence	+ 33 (0)1 45 42 59 59
------------------------------	-----------------------

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient :	Cire, Copolymère d'acrylate de styrène, Pigment, Silice amorphe
Pictogrammes de danger	Aucun(e)(s).
Mention d'avertissement	Aucun(e)(s).
Mentions de danger	Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

#### Mentions de mise en garde

Prévention	Donnée inconnue.
Intervention	Donnée inconnue.
Stockage	Donnée inconnue.
Élimination	Donnée inconnue.

Informations supplémentaires de l'étiquette	Aucun(e)(s).
---	--------------

### 2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucun composant classé comme persistant, bio-accumulatif et toxique ou très persistant et très bio-accumulatif défini conformément au règlement (CE) 1907/2006.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Copolymère d'acrylate de styrène	<85	Secret commercial	-	-	
<b>Classification :</b>	-				
Pigment	<10	Secret commercial	-	-	
<b>Classification :</b>	-				
Cire	<10	Secret commercial	-	-	
<b>Classification :</b>	-				
Silice amorphe	<3	7631-86-9 231-545-4	01-2119379499-16-xxxx	-	
<b>Classification :</b>	-				

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales Donnée inconnue.

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Amener immédiatement la personne au grand air Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche à l'eau. Boire un à deux verres d'eau. Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Donnée inconnue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Donnée inconnue.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Donnée inconnue.

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	CO2, eau, poudre sèche ou mousse
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Donnée inconnue.

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Équipements de protection particuliers des pompiers</b>	Donnée inconnue.
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie</b>	Si l'imprimante prend feu, procéder de la même manière qu'en cas de feu d'origine électrique.

Méthodes particulières d'intervention Aucun n'est établi.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** Minimiser la génération et l'accumulation de poussières.

**Pour les secouristes** Donnée inconnue.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées. Voir également la section 13, Procédures d'élimination

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Donnée inconnue.

**6.4. Référence à d'autres rubriques** Donnée inconnue.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Tenir hors de portée des enfants. Eviter l'inhalation de poussière et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser avec une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de sources de chaleur excessive, d'étincelles et de flammes.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Tenir hors de portée des enfants. Conserver au sec dans un récipient hermétique. Entreposer à température ambiante. Conserver à l'écart des comburants puissants.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Donnée inconnue.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition professionnelle** Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

**Valeurs limites biologiques** Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures de suivi recommandées** Donnée inconnue.

**Doses dérivées sans effet (DDSE)** Donnée inconnue.

**Concentrations prédites sans effet (PNEC)** Donnée inconnue.

**Directives au sujet de l'exposition**

USA OSHA (TWA/PEL): 15 mg/m<sup>3</sup> (Poussière Totale), 5 mg/m<sup>3</sup> (Fraction Respirable)

ACGIH (TWA/TLV): 10 mg/m<sup>3</sup> (Particules Inhalables), 3 mg/m<sup>3</sup> (Particules Respirables)

Silice amorphe : OSHA Etats-Unis (TWA/PEL) : 20 mppcf 80 (mg/m<sup>3</sup>)/%SiO<sub>2</sub>, ACGIH (TWA/TLV) : 10 mg/m<sup>3</sup>

TRGS 900 (Luftgrenzwert) - 10 mg/m<sup>3</sup> (Einatembare partikel), 3 mg/m<sup>3</sup> (Alveolengängige fraktion)

UK WEL : 10 mg/m<sup>3</sup> (poussière respirable), 5 mg/m<sup>3</sup> (poussière inhalable)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Utiliser dans une zone correctement ventilée.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Informations générales** Dans des conditions normales d'utilisation, aucun appareil de protection respiratoire individuel n'est requis.

**Protection des yeux/du visage** Donnée inconnue.

**Protection de la peau**

- **Protection des mains** Donnée inconnue.

- **Autres** Donnée inconnue.

**Protection respiratoire** Donnée inconnue.

**Risques thermiques** Donnée inconnue.

**Mesures d'hygiène** Donnée inconnue.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Donnée inconnue.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Poudre fine
<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	solide
<b>Couleur</b>	Magenta
<b>Odeur</b>	Légère odeur de plastique
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée inconnue.
<b>pH</b>	Sans objet
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Donnée inconnue.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Sans objet
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans objet
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Donnée inconnue.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Ininflammable
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Donnée inconnue.
<b>Pression de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Négligeable dans l'eau. Partiellement soluble dans le toluène et le xylène.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Donnée inconnue.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Sans objet
<b>Température de décomposition</b>	> 200 °C (> 392 °F)
<b>Viscosité</b>	Sans objet
<b>Propriétés explosives</b>	Donnée inconnue.
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible.
<b>9.2. Autres informations</b>	
<b>Pourcent volatils</b>	0 en % évalué
<b>Point de ramollissement</b>	80 - 130 °C (176 - 266 °F)
<b>Densité</b>	1 - 1.2

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Donnée inconnue.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales de stockage.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Ne se produit pas.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Tambour d'impression: Exposition à la lumière
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Oxydants puissants
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Monoxyde de carbone et gaz carbonique.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

<b>Informations générales</b>	Donnée inconnue.
<b>Informations sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Inhalation</b>	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.
<b>Contact avec la peau</b>	Le contact avec la peau peut provoquer une légère irritation.
<b>Contact avec les yeux</b>	Le contact avec les yeux peut provoquer une légère irritation.
<b>Ingestion</b>	L'ingestion est une source d'exposition peu probable.
<b>Symptômes</b>	Donnée inconnue.
<b>11.1. Informations sur les effets toxicologiques</b>	

<b>Toxicité aiguë</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Produit</b>	<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'essais</b>
CF533A		
<b>Aiguë</b>		
DL50		> 2000 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Négative, aucun signe de potentiel mutagène (test d'Ames : salmonelle typhimurium) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Cancérogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>		
Silice amorphe (CAS 7631-86-9)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Danger par aspiration</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Donnée inconnue.	
<b>Autres informations</b>	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.	

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité CL50: > 100 mg/l, Poisson, 96.00 Heures

Produit	Espèce		Résultats d'essais
CF533A			
<b>Aquatique</b>			
Algues	CE50r	Algues	> 100 mg/l, 72 Heures
Crustacé	CE50	Crustacé	> 100 mg/l, 48 Heures
Poisson	CL50	Poisson	> 100 mg/l, 96 Heures
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Donnée inconnue.		
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée inconnue.		
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</b>	Donnée inconnue.		
<b>Facteur de bioconcentration (FBC)</b>	Donnée inconnue.		
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée inconnue.		
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.		
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Donnée inconnue.		

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets résiduels</b>	Donnée inconnue.
<b>Emballage contaminé</b>	Donnée inconnue.

<b>Code des déchets UE</b>	Donnée inconnue.
<b>Informations / Méthodes d'élimination</b>	Ne pas broyer la cartouche de toner, sauf si des mesures de prévention des explosions de poussière sont prises. Les particules finement dispersées peuvent former des mélanges explosifs au contact de l'air. Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux.
	Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse <a href="http://www.hp.com/recycle">http://www.hp.com/recycle</a> .

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<b>Autres informations</b>	Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).
----------------------------	--

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

- Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I**  
N'est pas listé.
- Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II**  
N'est pas listé.
- Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**  
N'est pas listé.
- Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**  
N'est pas listé.
- Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**  
N'est pas listé.
- Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**  
N'est pas listé.
- Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**  
N'est pas listé.
- Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II**  
N'est pas listé.
- Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**  
N'est pas listé.

#### Autorisations

- Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation**  
N'est pas listé.

#### Restrictions d'utilisation

- Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**  
N'est pas listé.
- Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail**  
Non réglementé.

#### Autres réglementations UE

- Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications**  
N'est pas listé.

#### Autres réglementations

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

#### Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux dispositions de la réglementation (UE) 2015/830. Classification conforme à la réglementation (CE) n° 1272/2008 modifiée.

<b>Réglementations nationales</b>	Donnée inconnue.
<b>15.2. Évaluation de la sécurité chimique</b>	Se référer au document SUMI ou GEIS ci-joint, le cas échéant.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

<b>Références</b>	Règlement (CE) No 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions d'utilisation des produits chimiques (Règlement REACH) et instituant une Agence européenne des produits chimiques.  Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 modifiant le Règlement (CE) No 1907/2006.  Règlement (CE) No 1272/2008 du 16 décembre 2008 concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, tel qu'amendé (Règlement CLP).  La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.
<b>Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange</b>	
<b>Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement</b>	Aucun(e)(s).
<b>Informations de révision</b>	1. Product and Company Identification: Nom commercial alternatif 3. Composition / Information on Ingredients: Options de divulgation Informations écologiques : Écotoxicité
<b>Informations de formation</b>	Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.
<b>Clause de non-responsabilité</b>	Cette fiche technique de sécurité est fournie à titre gratuit aux clients de HP. Les données sont les dernières données en possession de HP au moment de la préparation de ce document et elles sont considérées comme exactes. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie des propriétés spécifiques des produits décrits ni de leur aptitude à une application particulière. Ce document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquée en section 1 ci-dessus et peut ne pas correspondre aux spécifications réglementaires d'autres pays.

### Explication des abréviations

<b>ACGIH (États-Unis)</b>	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
<b>CERCLA</b>	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
<b>CFR</b>	Code de Réglementation Fédérale
<b>COC</b>	Cleveland coupe ouverte
<b>Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)</b>	Ministère des Transports
<b>EPCRA</b>	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
<b>IARC</b>	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
<b>NIOSH</b>	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
<b>NTP</b>	Programme National de Toxicologie
<b>OSHA</b>	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
<b>PEL</b>	Limite d'Exposition Admise
<b>RCRA</b>	Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources
<b>REC</b>	Recommandé
<b>REL</b>	Limite d'Exposition Recommandée
<b>SARA</b>	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
<b>VLCT</b>	Limite d'exposition à court terme
<b>TCLP : &lt;value&gt;</b>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
<b>Vle</b>	Seuil Limite
<b>TSCA</b>	Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques
<b>COV</b>	Composés Organiques Volatils